

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FAULX

Compte rendu de la réunion du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit,
Et le 15 février, à 18 h 00,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de FAULX, régulièrement convoqué le 06 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Dominique GRANDIEU, Président.

Etaient présents : Mmes ANCELIN Ghislaine, BERNARD Armelle, CASUCCI Brigitte, CONTAL Céline, HOFFMANN Véronique, LERCHER Anne, LUX Céline, MM. GRANDIEU Dominique, GERARDIN Daniel.

Etaient absentes : DONNOT Lucile, GRANDIEU Rachel, MICHALAK Jocelyne

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Compte Administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Reprise des résultats 2017
- Budget Primitif 2018
- Adhésion + Cotisation 2018 à l'UNCCAS
- Adhésion + Cotisation 2018 à AD2S
- Subventions 2018 – ADMR Val des Faulx et Banque Alimentaire de Nancy
- Conventions ANCV et ATOLL – Programmes Seniors en Vacances 2018
- Questions diverses (repas des aînés, colis gourmands,...).

Daniel GERARDIN demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu : Pas de remarque.

1. Compte administratif 2017

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme ANCELIN Ghislaine, doyenne d'âge parmi les membres présents, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur GRANDIEU Dominique, ordonnateur ;

Après s'être fait représenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant M. Dominique GRANDIEU, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice les finances du C.C.A.S. de Faulx en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2017 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	0.00€	0.00€	1663.06€	1 100.00€	1 663.06€	1 100.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	0.00€	-563.06€		-563.06€	
Résultat reporté N-1	0.00€	0.00€		1 940.50€		1 940.50€
Résultat de clôture	0.00€	0.00€		1 377.44€		1 377.44€

Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

2. Compte de gestion 2017

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence de Dominique GRANDIEU, Président du C.C.A.S.; Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2017

Dominique GRANDIEU rappelle, aux membres du Conseil d'Administration, le résultat de clôture de fonctionnement du Compte Administratif 2017 :

- Fonctionnement 2016 : + 1 377.44 € ;

et propose de l'affecter comme suit au B.P. 2017 :

- Fonctionnement : 1 377.44 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 au B.P. 2018 comme désigné ci-dessus.

4. Budget Primitif 2018

Dominique GRANDIEU présente aux membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2018 et propose à l'assemblée délibérante de voter ledit budget au niveau des chapitres :

BP 2018 CCAS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 027.44 €	3 027.44 €
Investissement	2 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	5 027.44 €	5 027.44 €

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, votent le Budget 2018 ci-dessus au niveau du chapitre.

5. Adhésion et cotisation 2018 - UNCCAS

M. le Président rappelle la réunion du 20 décembre 2017 au cours de laquelle, la Présidente de l'UDCCAS 54 (Union Départemental des CCAS de Meurthe et Moselle) Mme Régine KOMOROWSKI, et Mesdames Christine FLECHON-PAGLIA et Emeline VASSE sont venues présenter cette association. Considérant l'intérêt pour le CCAS d'adhérer à cette association et de bénéficier d'une partie de ses conseils techniques et autres, il propose à l'assemblée de créer un partenariat avec l'UDCASS. Pour ce faire l'adhésion doit se faire auprès de l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) et la cotisation 2018 se monte à 73€ en ce qui concerne le CCAS de Faulx.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'UNCCAS (sans limitation de durée, sauf délibération contraire)
- de régler le montant de la cotisation de 73€ pour 2018.
- charge M. le Président à signer tous documents s'y rapportant.

6. Association et cotisation 2018 - AD2S

Mme Brigitte CASUCCI rappelle ce qu'est l'association :

- AD2S est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'association a pour dénomination « Accès aux Droits – Solidarité Santé (AD2S) ».

Elle propose :

- Une mutuelle avantageuse (destinée à un public fragilisé) qui va être revue car l'association lance un appel d'offres afin de s'ouvrir à d'autres mutuelles et ainsi négocier de meilleurs tarifs et garanties.
- Des laboratoires : réunions qui permettent aux accompagnants et travailleurs sociaux d'échanger et de faire remonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, aussi d'être informés des changements de réglementation.
- La banque de ressources : dispositif qui sera porté par l'association mi-2018 qui permet aux travailleurs sociaux d'avoir à disposition un soutien d'information sur les aides disponibles, les dispositifs existants (tant au niveau du département, région et état) et qui permet d'avoir directement accès aux formulaires Cerfa et autres.

Armelle BERNARD demande si il y aura dans cette mutuelle des aides pour les personnes en perte d'autonomie ou dépendantes qui faciliteront leur placement dans des lieux adaptés. Pas dans les garanties qui seront proposées répond Brigitte CASUCCI. Après discussion les membres s'accordent sur le fait que c'est plus avec les complémentaires santé que l'on pourrait trouver ce genre de dispositif mais qu'il y a toujours un reste à charge pour la personne et/ou la famille.

Concernant AD2S, la cotisation est de 50.00€ pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident :

- 1- D'adhérer à cette association (sans limitation de durée, sauf délibération contraire)
- 2- De régler la somme de 50.00€ pour la cotisation annuelle 2018 (les crédits étant prévus par anticipation au BP 2018)

Et chargent M. le Président à signer tous documents s'y afférant.

7. Subvention 2018 - ADMR du Val des Faulx

Dominique GRANDIEU rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'objectif de l'ADMR est de favoriser le maintien à domicile des personnes malades, âgées ou handicapées, en leur permettant de vivre dans leur cadre familial le plus longtemps possible.

Il propose de verser 150 € au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2018 à l'ADMR du Val des Faulx.

8. Subvention 2018 – Banque alimentaire

Dominique GRANDIEU informe les membres du Conseil d'Administration que la Banque Alimentaire de Nancy a transmis une demande de subvention sollicitant la somme de 100 €.

Il propose de verser 100 € au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 100 € au titre de l'année 2018 à la Banque Alimentaire de Nancy.

9. Convention ANCV – Programme séniors en vacances 2018

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration que comme chaque année une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances définissant les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré visant à mettre en œuvre le programme Seniors en Vacances de l'ANCV, est indispensable pour le programme annuel des séniors en vacances. Il propose de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus désignée et tous documents s'y rapportant.

10. Convention ATOLL – Programme séniors en vacances 20178

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration, qu'une autre convention avec l'Association ATOLL, dans le cadre du programme Seniors en Vacances, est indispensable afin de mener à bien cette opération qui est déjà bien engagée.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus désignée et tous documents s'y rapportant.

11. Questions diverses

Daniel GERARDIN prend la parole :

- **Repas des anciens** : 82 inscrits à ce jour, y compris les personnes dédiées au service (membres du CCAS et du conseil municipal). Rendez-vous à 09h30 à la salle des fêtes le dimanche 25 février 2018.
- **Colis gourmands** : Le type de colis est choisi. Attente du repas pour comptabiliser les futurs bénéficiaires cette année.
- **Programme séniors en vacances 2018**: 13 partants à Faulx sur les 3 voyages proposés (Crozon, St Pierre la Mer et Laurac en Vivarais).
Opération très lourde à supporter à la vue de l'organisation de plus en plus acadabrantese. Organisation faite par le CCAS de Frouard qui incite aux inscriptions et qui, ensuite, demande ensuite de retirer des personnes inscrites. (très délicat et très gênant ensuite de faire des choix !) Sans compter la charge administrative. Daniel GERARDIN demande si quelqu'un veut bien reprendre ce dossier mais personne ne se propose. L'assemblée se demande s'il ne vaudrait pas mieux trouver un autre porteur et se retirer du système actuel. Une démarche va être faite auprès de l'UDCCAS afin de connaître les dispositifs en cours ou ceux qui pourraient être mis en place.

Pour finir Daniel GERARDIN se plaint du manque d'aide quant aux distributions des invitations pour le repas. Il est convenu que par la suite une réunion sera programmée à chaque fois, en amont, afin d'organiser les distributions.

Plus de question diverse.

Fin de séance à 19h20